



LICITATION PARTAGE D'UN BIEN IMMOBILIER SUITE A UNE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par isa16, le 18/09/2019 à 22:15

Bonjour,

Mon mari a été mis en liquidation judiciaire en 2015. Nous sommes séparés mais toujours mariés en séparation de bien. Nous avons reçu une assignation dernièrement pour une licitation partage du liquidateur sur notre bien acheté ensemble en 2001 en indivision.

Est-il possible de demander le maintien de l'indivision pour moi même ? et quelles sont les conditions pour demander le maintien de l'indivision ? combien de temps peut durer le maintien de l'indivision ? quelles sont les chances de maintenir l'indivision tout en sachant que le liquidateur est au 9ème rang des créanciers ? et que ce dernier n'en tirera aucun bénéfice.

La question est aujourd'hui (j'ai 62 ans) de savoir si je peux racheter la part de Monsieur maintenant plutôt que d'attendre un an, deux, trois ou quatre ou faut il laisser faire le temps pour en tirer une négociation qui me permettrait de ne pas payer le prix fort d'un rachat ? Tout en sachant que plus les années passent et moins j'aurai l'opportunité de faire un emprunt. Pour information, les dettes sont supérieures au prix de la maison.

Quels sont vos conseils ?